

Lettre
d'Information



Madame, Monsieur, chers parents,

L'actualité récente relative à l'usage des produits phytosanitaires et la proximité du vignoble du groupe scolaire Jean-Jaurès et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) «Les Petits Mousquetaires» ont fait naître inquiétudes et interrogations légitimes auxquelles nous souhaitons répondre.

Très soucieuse de la protection des enfants et des riverains, la Commune a, dès 2014, pris des mesures de protection :

- rencontres avec les responsables des châteaux afin de mettre en place une charte qui engage les propriétés viticoles à communiquer à la Mairie, la veille, le jour et heures des traitements et à ne pas procéder à ces derniers alors que les enfants sont présents à l'école. Au cours de l'année scolaire 2015, les traitements ont eu lieu au petit matin, bien avant l'ouverture de l'école ;
- jouxtant le groupe scolaire et l'ALSH : plantation d'une haie, pose d'une toile brise-vent sur le grillage de la clôture, installation d'une manche à air ;
- mise en place d'un Comité de Vigilance Municipal en mai 2014 dont le but est de suivre les recommandations, tant préfectorales que locales, non seulement pour tout ce qui concerne l'usage des pesticides en viticulture, mais aussi, pour toutes les nuisances potentielles telles que le bruit ou les ondes...
- diverses rencontres ont été organisées avec les habitants, les enseignants, les viticulteurs, le Collectif Alerte Pesticides de Léognan, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Président du Syndicat viticole Pessac-Léognan.
- veille et suivi des arrêtés préfectoraux (deux depuis mai 2014 dont le dernier en cours de publication) qui encadrent plus strictement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des établissements accueillant des personnes vulnérables.

En ce qui concerne les parcelles près de l'Ecole Jean Jaurès et de l'ALSH, deux châteaux sont particulièrement concernés comme le montre le plan au verso.

Nous sommes et resterons vigilants.

Laurent Barban
Maire de Léognan

Muriel Eyl
Adjointe au Maire, Déléguée à l'Education

Catherine Fournier
Adjointe au Maire, Déléguée à l'Education

Véronique Perpignaa-Goulard
Conseillère municipale
Déléguée au Comité de Vigilance

Plan de situation



Le château Larrivet Haut-Brion, après avoir arraché une bande de pieds de vigne de 50 mètres, a décidé de travailler la parcelle en bio, ce qui ne voudra pas dire qu'il n'y aura plus de traitements, mais que les produits épandus seront à base de plantes, d'algues, d'oligoéléments, d'eau purifiée... La charte ne manquera pas néanmoins d'être respectée, puisque le château devra informer la Mairie la veille, des jours et horaires de traitements. Elle répercutera l'information aux directions d'écoles, aux responsables du Temps d'Activité Périscolaire (TAP) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH Les p'tits Mousquetaires).

Téléchargez la charte signée par le château Larrivet haut-Brion et la commune de Léognan ou retrouvez-la sur le www.leognan.fr/Les-epandages.html

